



PARTICIPATION
citoyenne

Je m'informe | Je m'exprime



Charte d'engagement
pour une participation publique
constructive

Par sa [Politique de participation publique](#), la Ville de Québec valorise l'apport des citoyennes et des citoyens dans les décisions qui concernent leur milieu de vie. Elle reconnaît ainsi l'importance de leur donner la possibilité de s'exprimer. La charte d'engagement présente les comportements attendus de toutes les personnes qui prennent part aux activités de participation publique.

Le bon déroulement de ces activités est une priorité pour la Ville de Québec afin de permettre au public de s'informer et de s'exprimer quant aux décisions qui le concernent dans un climat sain, sécuritaire et constructif. De nombreuses personnes sont d'ailleurs amenées à intervenir en jouant des rôles différents et elles ont toutes un apport essentiel aux démarches proposées.

Ainsi, toute personne qui participe aux activités de participation publique est invitée à prendre connaissance de cette charte et à s'engager à appliquer les principes qui s'y trouvent.



**La Ville de Québec agira
comme gardienne de cette charte
pendant toute la durée
des démarches qu'elle déploie.**

Comportements encouragés

Il est attendu de chaque personne, quel que soit son rôle, qu'elle mette en application les principes suivants :

► Oser prendre la parole

Votre implication dans les échanges est nécessaire. Si vous avez du mal à le faire, faites-le savoir à la personne responsable de la démarche de participation publique. Elle trouvera une manière de vous soutenir. Par ailleurs, vous pouvez communiquer en tout temps par écrit ou par téléphone avec elle.

► Utiliser les moyens offerts par la Ville de Québec pour vous exprimer

Pour chaque projet faisant l'objet d'une démarche de participation citoyenne, la Ville de Québec propose une ou plusieurs activités de participation publique qui sont accessibles sur le site Web dans la section [Participation citoyenne](#). La Ville vous invite à utiliser les moyens mis à votre disposition pour participer.

► S'exprimer de manière efficace et concise

Partager sa pensée est vivement encouragé lors de ces démarches. Cependant, nous vous invitons à contribuer aux échanges de manière équilibrée afin que toutes les personnes puissent s'exprimer. Pour ce faire, formuler vos idées par écrit avant de prendre la parole peut vous aider à tenir des propos clairs et concis. Cette pratique favorise un temps de parole équitable pour chaque personne, et facilite la gestion du temps afin de permettre de terminer l'activité à l'heure de fin prévue.

► Exprimer ses idées plutôt que répondre aux personnes

Il est possible d'être en désaccord avec certaines idées ou opinions et de l'exprimer dans le respect et la bienveillance. Tant que vos propos sont tenus dans un esprit constructif et évitent les attaques personnelles, ils seront les bienvenus.

► Respecter le temps de parole des autres ainsi que le vôtre

Portez attention aux autres interventions. Votre écoute est aussi importante que votre prise de parole. Évitez les conversations en parallèle, ainsi que les applaudissements ou autres manifestations bruyantes. Suivez les consignes de l'animatrice ou de l'animateur pour le bon déroulement de la séance.

► Privilégier la recherche de l'intérêt collectif

La Ville vous invite à tenir compte du fait que la vie municipale regroupe une diversité de personnes, d'intérêts et de points de vue. Le vivre-ensemble exige la contribution de chaque personne et le respect des différentes opinions exprimées afin de trouver un équilibre entre les intérêts individuels et collectifs.

► Prendre connaissance de l'information disponible sur le site Web de la Ville de Québec

Prenez le temps de consulter l'information rendue disponible sur le site Web de la Ville de Québec, au ville.quebec.qc.ca/consultations, afin de vous préparer à participer aux activités efficacement. Vous trouverez des renseignements sur le sujet et sur ce qui est attendu de votre part.

La Ville de Québec s'engage à :

- › Concevoir et mettre en œuvre des démarches de participation publique adaptées aux projets et aux personnes qui y participeront;
- › Rendre disponibles l'information et la documentation afin de permettre une participation publique efficace et éclairée;
- › Agir avec rigueur, transparence, ouverture et neutralité dans l'intérêt de toutes et tous;
- › S'assurer du respect de la présente charte par toutes les personnes impliquées;
- › Refléter fidèlement les propos des personnes participantes dans ses rapports;
- › Publier ses rapports de consultation sur son site Web au ville.quebec.qc.ca/consultations.

Comportements proscrits

En aucun cas la Ville de Québec ne tolérera les comportements ci-dessous et elle agira en conséquence, le cas échéant :

- › Tenir des propos déplacés, haineux, intimidants, racistes, vulgaires ou insultants envers quiconque;
- › Poser des gestes violents, obscènes ou sexuellement explicites;
- › Menacer ou harceler une personne;
- › Faire la promotion commerciale d'un produit ou d'un service de façon non sollicitée et non autorisée par la Ville de Québec;
- › Se présenter sous l'influence de substance (alcool, drogue);
- › Divulguer des informations personnelles concernant une autre personne, qu'elle soit présente ou non aux différentes rencontres.

* Ce document est inspiré de la Charte d'engagement de l'Office de participation publique de Longueuil.